



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Coup de pouce de la Caf pour financer votre Bafa !

Publié le 25 mars 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous souhaitez travailler avec des enfants et des adolescents et animer des colonies de vacances ? Le Bafa est fait pour vous ! Il est accessible dès l'âge de 16 ans et la Caisse d'allocations familiales vous aide à le financer. *Service-Public.fr* vous donne toutes les informations.



Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont indispensables pour travailler dans un centre de loisirs ou une colonie de vacances.

La formation se déroule en 3 temps :

- les 2 premières phases s'organisent autour d'une **session théorique**, dite de formation générale, et d'un **stage pratique** ;
- la dernière phase est une session de **qualification ou d'approfondissement**.

Rappel

Pour devenir animateur, vous pourrez vous inscrire en formation au Bafa dès l'âge de 15 ans et être âgé d'au moins 16 ans au premier jour de la session de formation générale.

S'inscrire au Bafa

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site dédié au [Bafa/BAFD](#). Si vous avez moins de 18 ans, vous devez fournir une autorisation parentale. Différents organismes de formation vous sont proposés.

Financer son Bafa

La formation au Bafa est payante et peut être coûteuse. Son coût n'est pas fixe, il varie selon les organismes. Le budget va de 700 € à 1 000 € pour la formation complète.

Quelle aide de la Caf ?

La Caisse d'allocations familiales (Caf) propose une aide de **200 €** pour financer le Bafa, sans condition de ressources. Pour être éligible à cette aide, vous devez avoir suivi la dernière **session d'approfondissement ou de qualification**.

La demande d'aide se fait sur le site de la Caf dans l'onglet [Mes démarches/Faire une demande de prestation](#). Elle peut s'effectuer dans un délai de **3 mois maximum** suivant l'inscription à la dernière phase d'approfondissement.

L'aide financière est majorée de 15,24 € si vous suivez, au cours du stage d'approfondissement, une formation centrée sur l'accueil du jeune enfant.

À savoir

Des aides supplémentaires sont proposées par les Caf au niveau local mais aussi au niveau des territoires : conseils départementaux ou régionaux, mairies, comités d'entreprise, associations, organisateurs de colonies et d'accueils de loisirs. Renseignez-vous auprès de votre Caf ! Les jeunes qui sont accompagnés dans leurs formalités et conseillés par un organisme de formation n'auront pas à avancer les frais.

Rappel

Pour les volontaires du Service civique entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023, une aide supplémentaire de l'État au Bafa de **100 €** a été mise en place. Votre inscription à la formation Bafa/BAFD doit être prévue entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} septembre 2024. Cette réduction de 100 € s'applique automatiquement sur le prix de la formation délivrée par les [organismes habilités](#).